Mod. F - 50

GREFFE
DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE
FORT-DE-FRANCE

Dépôt enregistré sous le
numéro d'ordre 1584

Numéro de Registre du commerce :
Fort-de-France 74B69(30316071?

DÉPOT D'ACTES DES SOCIÉTÉS

TRANSMISSION AU DEPOT CENTRAL DES ACTES DE SOCIETES DES PIECES CI-APRES DESIGNEES

SOCIETE SA ABADIE

DONT LE SIEGE SOCIAL EST A Zac de la Pagerie
Locle 97200 Fdf

PIECES DEPOSEES Les fv
" RC
" CA

Déposées le 31/12/93 21/12/94

Le Greffier,

Enregistré au Dépôt Central des Actes de sociétés,

Le

Le Préposé,

Tribunal Mixte de Commerce * Martinique *

Imp. Ant. Saint-Paul

1584

ABADIE S.A
Société anonyme
Capital social : 250.000 francs
Siège social : Zone de Gros de la Jambette
97200 FORT DE FRANCE
RCS FORT DE FRANCE B 303 160 717

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU

29 JUIN 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze
Le vingt neuf juin à quinze heures.

Les actionnaires de la société dénommée ABADIE, société anonyme au capital de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (250.000 F), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FORT DE FRANCE sous le numéro B 303 160 717, se sont réunis au siège de la Société Martiniquaise de Comptabilité, Immeuble Rocade - Dillon (97200) Fort-de-France sur la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 14 juin 1994.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jacques ABADIE préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Bruno ABADIE, et Madame Jeanine HOCQUAUX qui sont, tant personnellement que comme mandataires, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants sont nommés scrutateurs.

Madame Tatiana LOUIS-JEAN de la Société Martiniquaise de Comptabilité est choisie comme secrétaire.

Monsieur Jean SAUPHANOR, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

AJ AJ AB.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote, totalisant 2.497 actions sur les 2.500 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- la copie des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1993,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'administration,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1993,
- Quitus aux administrateurs et décharge au commissaire aux comptes,
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour publicité.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis, il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

AJ AJ AB

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Après échange d'observations sur les comptes et sur les premiers résultats de l'exercice social en cours, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1 ère RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 1993 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs et décharge au commissaire aux comptes de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, l'assemblée générale décide d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.493.424,26 F, ainsi que le report à nouveau, soit un total de 2.225.423,74 F de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende de soit par action un dividende de 481 F assorti d'un avoir fiscal de 240,50 F	1.202.500,00 F
- Paiement d'un précompte de	400.307,00 F
- Le solde au compte de réserve	622.616,74 F

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividendes nets	Avoirs fiscaux
1990	600.000	300.000
1991	250.000	125.000
1992	-	-

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nomer en qualité de nouvel administrateur :

- Monsieur Bruno ABADIE
 demeurant Zone de la jambette
 97200 Fort-de-France

Pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5éme RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et administratives.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président, **Le Secrétaire,**

Les scrutateurs,

1584

ABADIE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE 1993

Jean SAUPHANOR
Maître Sciences-Economiques - Expert comptable diplômé par l'Etat, inscrit au tableau de l'ordre de la Martinique
Commissaire aux Comptes, agréé par la Cour d'Appel de Fort-de-France

Fort-de-France, le

Mesdames, Messieurs,

Le contrôle des comptes de l'exercice 1993 appelle de notre part les observations suivantes :

CLIENTS

Le suivi, en comptabilité, des clients en un seul et même compte global est peu sécurisant.

Nous relevons à ce titre que le compte "Clients" au bilan est supérieur de F.3 000 au justificatif nominatif des clients, fourni.

Le compte client CARAIBE DIFFUSION aurait, selon nous, dû être provisionné, F.26 000.

AUTRES CREANCES

Les sommes en jeu sont peu élevées mais pour la clarté des comptes nous souhaiterions que la SCI JAMBETTE rembourse à la SA ABADIE la créance que celle-ci détient depuis plusieurs années : F.11 000, augmentée en 1993 de F.15 000. Elle atteint un montant global, à fin Décembre 1993, de F.26 330.

47, Boulevard Sainte-Catherine - Lotissement Donatien - 97200 Fort-de-France - Tél. 63.65.65 - Fax : 60.49.16

FOURNISSEURS

Le justificatif du fournisseur SOGETRA ne nous apparaît pas très clair. Le pointage de ce compte est, à notre avis, à revoir.

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Selon nous et en droite ligne de notre remarque de l'an dernier, l'imposition sur les sociétés au titre de l'exercice 1993 devrait être de F.179 000 et non F.199 000.

Mais à titre de prudence, à l'avenir, il sera bon de retenir l'abattement d'1/3 sur une quote part du résultat correspondant à l'activité fabrication.

JURIDIQUE

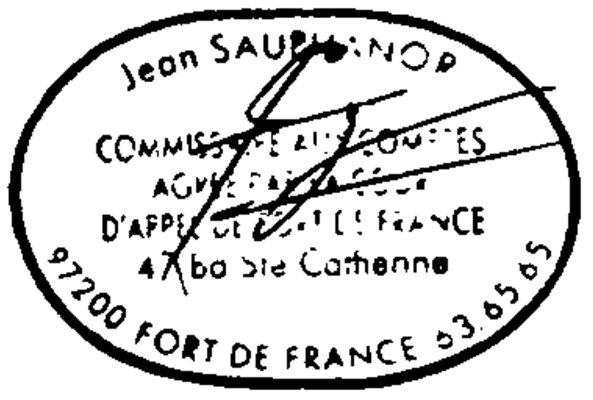
Le décès de Monsieur Lucien ABADIE implique qu'à la prochaine assemblée soit désigné un autre administrateur pour satisfaire au minimum légal.

Les derniers procès-verbaux reportés sur les registres de Conseils et d'Assemblées n'étaient pas signés, au jour de nos contrôles.

Le conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 1992 n'était pas reporté sur le registre de procès-verbaux du Conseil, au jour de nos contrôles.

Même inchangée, la rémunération du Président doit être approuvée chaque année en Conseil d'Administration.

Fait à Fort-de-France, le 14 Juin 1994



1584

ABADIE S.A
Société anonyme
Capital social : 250.000 francs
Siège social : Zone de la Jambette
97200 FORT DE FRANCE
RCS FORT DE FRANCE B 303 160 717

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 1994

==========

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des dispositions légales et statutaires, à l'effet de vous présenter les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 1993.

Cet exercice a eu une durée normale de douze mois et les comptes sociaux ont été établis selon les mêmes règles et les mêmes méthodes utilisées pour l'exercice précédent.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 1993, notre chiffre d'affaires a augmenté de 40,14 %. Cette évolution trés favorable est le fruit de nombreux efforts commerciaux pour parvenir à résister à la concurrence.

En effet l'un de nos concurrent direct a cessé son activité, nous avons donc bénéficié de ses parts de marché.

Nous avons obtenu une subvention d'exploitation de 1.818 F.
Nos charges d'exploitation ont augmenté de 15 % du fait du développement de notre activité.
Notre résultat d'exploitation est un bénéfice de 1.872.654 F.

L'ensemble de la société a participé à nos efforts de gestion, la prime d'interessement de nos employés au mois de juillet s'est élevée à la moitié de leur salaire habituel.

Nous avons enregistré une trés forte augmentation de nos charges exceptionnelles de 367 %, due au provisionnement du paiement de l'octroi de mer.

Après dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice, le bénéfice d'exploitation s'élève à 1.872.654 F.

Nos produits financiers ont baissé de 9,72 %; notre résultat financier est bénéficiaire de 128.471 F.

Après prise en compte des opérations exceptionnelles et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat de l'exercice s'élève à 1.493.424,26 F.

A l'actif, nos immobilisations sont principalement réunies au poste " installations techniques, materiel et outillage industriel" du fait de l'organisation de nos activité à la ZAC de Rivière Roche.

Nous avons investi pour une somme globale de 190.240 F, comprenant des titres de participation et des actions.

Au passif, les dettes fournisseurs et les dettes fiscales et sociales ont également augmenté du fait de nos efforts de production.

II - PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons maintenir notre activité.

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.493.424,26 F, ainsi que le report à nouveau, soit un total de 2.225.423,74Fde la manière suivante :

- Distribution d'un dividende de 1.202.500,00 F
 soit par action un dividende de 481 F
 assorti d'un avoir fiscal de 240,50 F

- Paiement d'un précompte de 400.307,00 F

- Le solde au compte de réserve 622.616,74 F

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

	Dividendes nets	Avoirs fiscaux
1990	600.000	300.000
1991	250.000	125.000
1992	-	-

IV - DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES

Conformément à l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucune charge ni dépense de cette nature n'a été effectuée par la société.

V - CONVENTIONS SPECIALES VISEES A L'ARTICLE 101 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Nous vous avisons que lesdites conventions dont il vous sera fait part dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration et ratifiées par l'assemblée.

VI - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Ce tableau, établi dans les formes légales, est joint à notre rapport.

VII - RENSIGNEMENTS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Actionnaires détenant plus de 50 % : Néant

Actionnaires détenant plus de 25 % :
Mme HOCQUAUX Jeanine
Mr ABADIE Jacques

Actionnaires détenant plus de 10 % : Néant
Mr Bruno ABADIE
Melle Véronique ABADIE

Actionnaires détenant plus de 5 % : Néant.

VIII - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE

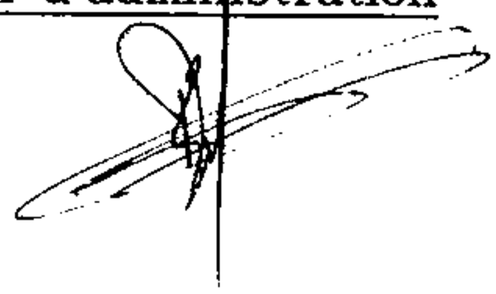
Néant.

IX - CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes annuels,
- donner quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission,
- adopter les diverses résolutions qui vous sont proposées.

Le conseil d'administration



Agrément D.G.I. n° 69994.1103

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

cerfa N°30-3193

Direction Générale des Impôts

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065
(1994)

Cachet du service

Exercice ouvert le *01 01 93* et clos le *31 12 93*

Timbre à date du service

REGIME "SIMPLIFIE D'IMPOSITION" ☐ **ou "REEL NORMAL"** [X]

(cochez la case)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

N° SIRET du principal établissement de l'entreprise	Code APE
30316071700037	*361M*

Désignation de la société (dénomination et forme) *SA ABADIE*

Adresse du principal établissement (téléphone) *ZAC RIVIERE ROCHE*

Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-dessus) *97200 FORT DE FRANCE*

74869

Ancienne adresse en cas de changement

Activités exercées (souligner l'activité principale) *FABRICATION MATELAS*

Vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

B RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION
(Voir renvois page 4)

1 Résultat fiscal (report des lignes XN ou XO, 370 ou 372 des tableaux n° 2058-A ou n° 2033-B)

BENEFICE *897547* DEFICIT

2 Plus-values

à long terme imposables au taux de 18 % (1)

3 Entreprises nouvelles : CGI Article { 44 sexies ☐ / 44 septies ☐ } créées en Corse du 01/01/88 au 31/12/93 (y compris les entreprises qui créent une activité nouvelle en Corse Art.208 quater A du C.G.I.) ☐ **ou Zones d'entreprises** ☐ (Cocher la case selon le cas)

bénéfice ou déficit exonéré (2) ▶ *(indiquer + ou - selon le cas)*

plus-values à long terme imposables au taux de 18 % ▶

C IMPUTATIONS (voir renvois page 4)

Les crédits d'impôts et avoirs fiscaux indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt (3) Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'Impôt et avoirs fiscaux) indiqué sur les certificats joints à la présente déclaration ou afférents aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus de source étrangère encaissés dans un Etat étranger ou un territoire d'Outre-Mer ou reçus d'un tel Etat ou Territoire (4) Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3 Au titre du précompte acquitté au moment des distributions prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme

somme prélevée sur la réserve spéciale

montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés (5)

4 Crédit d'impôt

crédit d'impôt pour augmentation de capital

crédit formation

en faveur de la recherche

rachat d'une entreprise par ses salariés (6)

Si vous participez à la Procédure de Transfert des données fiscales et comptables, cochez la case ☐

Nom et adresse du comptable : (7) [I] *Société Martiniquaise de Comptabilité*
Immeuble ROCADE DILLON 97200 FFce

Téléphone : *75 36 26*

du conseil : (7) []

Téléphone :

du C.G.A. :

VISA

et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables et des comptables agréés

A *Fort de France* **le**

Signature et qualité du déclarant

PUG

(7) Préciser dans le cadre ci-contre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant)

Agrément D.G.I. n° 69994.1103

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 Bis
(1994)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise *SA ABADIE* (A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")
et Date de clôture de l'exercice *31 12 93*

D | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

(Voir renvois en page 4)

1 Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (8)	Payées par la société elle-même.....(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres.....(b)	
2 Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (9).....(c)		
3 Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés sées.....(d)		
4 Montant des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (10) (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	-
	(h)	
Montant des revenus répartis (11)(total a à h)		

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (12)

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :
- de tous les associés pour les S.R.L., S.N.C. ou S.C.S. ;
- de tous les associés gérants pour les S.C.A. ;
- de tous les associés, gérants ou non avec indication de leur profession pour les sociétés en participation, de tous les associés pour les sociétés créées de fait.

Pour les S.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6. Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8

Agrément D.G.I. n° 69994.1103

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 Ter
(1994)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise *SA ABADIE* et date de clôture de l'exercice *31 12 93*

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

F | AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques (1)	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (2)	Caractéristiques (1)	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (2)

(1) Veuillez indiquer la marque et la puissance de la voiture . (2) Veuillez préciser si l'entrepise est ou non propriétaire du véhicule (mention P ou NP, selon le cas).

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant : - soit sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 1993, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans les colonnes 20, - soit sur la DADS 1 simplifiée, montant total des sommes inscrites colonne 26 ou, à défaut, colonne 16. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans les colonnes 24 au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés;	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

PLUS-VALUES (voir les explications figurant page 3 de la notice n° 2033 bis, rubrique 130)

Inscription des plus-values à long terme à la réserve spéciale		taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25%
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent	N-1 1				
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices	N-2 2				
	N-3 3				
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	4				
Sommes non affectées à imposer (voir notice n° 2033 bis page 2)	5				
Montant restant à affecter (1 + 2 + 3) - (4 + 5)	6				

I | REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis)

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) | plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 18 %

- Pour les sociétés filiales, désignation et adresse du lieu d'imposition de la société mère.

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30 -3183

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1)

BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 [4] (1994)

Désignation de l'entreprise : SA ABADIE

Adresse de l'entreprise ZAC RIVIERE ROCHE 97200 FORT DE FRANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 0 3 1 6 0 7 1 7 0 0 0 3 7 Code APE 3 6 1 M

Exercice précédent (N.1) clos le: 31 12 92

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N, clos le : 31 12 93				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (0)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais d'établissement*	AB		AC			
Frais de recherche et développement*	AD		AE			
Concessions, brevets et droits similaires	AF	43600	AG	21093	22506	29804
Fonds commercial (1)	AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			-
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Terrains	AN		AO			-
Constructions	AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2724590	AS	2322358	402231	423858
Autres immobilisations corporelles	AT	1095010	AU	597341	497669	435220
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2) — Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU	169600	CV		169600	-
Créances rattachées à des participations	BB		BC			-
Autres titres immobilisés	BD	96940	BE		96940	76300
Prêts	BF	15456	BG		15456	56256
Autres immobilisations financières*	BH	148337	BI		148337	78337
TOTAL (I)	BJ	4293535	BK	2940793	1352741	1099777
ACTIF CIRCULANT — STOCKS* — Matières premières, approvisionnements	BL	1745947	BM		1745947	942156
En cours de production de biens	BN	7527	BO		7527	60930
En cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR	75155	BS		75155	101441
Marchandises	BT	919910	BU		919910	759353
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	13000	BW		13000	192429
CRÉANCES — Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2459168	BY	227404	2231764	1704108
Autres créances (3)	BZ	301221	CA		301221	334696
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS — Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	2000000	CE		2000000	1500000
Disponibilités	CF	1116927	CG		1116927	778463
Comptes de régularisation — Charges constatées d'avance (3)*	CH	73132	CI		73132	77899
TOTAL (II)	CJ	8711990	CK	227404	8484585	6451478
Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL	61723			61723	96711
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM					
Ecarts de conversion actif* (V)	CN					421
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	13067249	1A	3168198	9899051	7648387

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 5700 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

cerfa

Agrément D.G.I. n° 69994.1003
N°30 -3184
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 (1994) 4

Désignation de l'entreprise : *SA ABADIE*

			(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
CAPITAUX PROPRES			Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	DA	250000	250000
			Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
			Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
			Réserve légale (3)	DD	25000	25000
			Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
			Réserves réglementées (3) (4)	DF	1479376	1479376
			Autres réserves	DG	3766147	3766147
			Report à nouveau	DH	731999	944640
			RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1493424	(212640)
			Subventions d'investissement	DJ		
			Provisions réglementées *	DK		
			TOTAL (I)	DL	7745947	6252523
Autres fonds propres			Produit des émissions de titres participatifs	DM		
			Avances conditionnées	DN		
			TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges			Provisions pour risques	DP		421
			Provisions pour charges	DQ	95417	119264
			TOTAL (III)	DR	95417	119685
DETTES (5)			Emprunts obligataires convertibles	DS		
			Autres emprunts obligataires	DT		
			Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	256870	177115
			Emprunts et dettes financières divers (7)	DV		-
			Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		-
			Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	875350	335428
			Dettes fiscales et sociales	DY	920402	476130
			Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
			Autres dettes	EA	1428	287504
Compte régul.			Produits constatés d'avance (5)	EB		
			TOTAL (IV)	EC	2054051	1276178
			Écarts de conversion passif* **(V)**	ED	3634	
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9899051	7648387

Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes * 9899051,28

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		.	
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		.	
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E			
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF	1479376	1479376	
(4)	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ			
(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1906569	1152409	
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		115	
(7)	Dont emprunts participatifs	EI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément D.G.I. n° 69994 1003
N°30 -3185

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 (1994) 4

Désignation de l'entreprise : SA ABADIE

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N France 1		Exportation 2		Total 3	Exercice (N-1) 4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3374699	FB		FC 3374699	1449736
	Production vendue biens	FD	10428999	FE		FF 10428999	8400578
	Production vendue services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	13803698	FK		FL 13803698	9850315
	Production stockée *					FM (79687)	(71828)
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO 1818	27789
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *					FP 99171	210556
	Autres produits (1)					FQ 5	130
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 13825006	10016962
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS 2213703	1569725
	Variation de stock (marchandises) *					FT (160556)	(709437)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU 5131608	3887566
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV (580444)	406198
	Autres achats et charges externes (3) *					FW 2072394	2081337
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 253500	207070
	Salaires et traitements *					FY 1861166	1733130
	Charges sociales					FZ 710704	684182
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA 403755	316566
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	94447
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD 45990	94550
	Autres charges					GE 527	793
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 11952351	10366130
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 1872654	(349168)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 176370	204975
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM 421	
	Différences positives de change					GN 8314	80
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP 185106	205056
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	421
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 41466	11977
	Différences négatives de change					GS 15168	7423
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU 56635	19822
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV 128471	185233
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPôTS (I - II + III - IV + V -VI)						GW 2001126	(163935)

(RENVOIS : voir tableau n°2053) *Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30-3186 (4)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 (1994) 4

Désignation de l'entreprise : SA ABADIE

	(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3178	15512
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3178	15512
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	297067	12022
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		52195
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2879	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	299947	64217
3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(296768)	(48705)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	210933	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	14013291	10237530
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12519867	10450171
4 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	1493424	(212640)

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	- Produits de locations immobilières	HY		
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		9880
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	12313	43
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dons	20000	
Pénalités de retard	11808	
Régularisations diverses	352	3178
Octroi de mer	175938	
Droit additionnel	88969	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Régularisations taxes	12313	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30 -3187

(5) **IMMOBILISATIONS**

D.G.I. N° 2054 (1994) 4

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : *SA ABADIE*

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA		KB		KC	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	*31100*	KE		KF	*12500*
CORPORELLES	Terrains		(KG)		(KH)		(KI)	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	(KJ)		(KK)		(KL)	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	(KM)		(KN)		(KO)	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	(KP)		(KQ)		(KR)	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		(KS)	*2549674*	(KT)		(KU)	*174916*
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*	(KV)	*513024*	(KW)		(KX)	*64252*
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*	KY	*265647*	(KZ)		LA	*141505*
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(LB)	*218559*	(LC)		(LD)	*11999*
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	(LE)		(LF)		(LG)	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		(LH)		(LI)		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	*3546905*	LO		LP	*392672*
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations		8U		8V		8W	*169600*
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P	*76300*	1R		1S	*20640*
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	*134594*	1U		1V	*70000*
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	*210894*	LR		LS	*260240*
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	*3788900*	0H		0J	*665412*

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale *ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			LT		LU		1W	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			LV		LW	*43600*	1X	*43600*
CORPORELLES	Terrains			(LX)		(LY)		(LZ)		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		(MA)		(MB)		(MC)		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui		(MD)		ME		(MF)		
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts ,am. des constructions		(MG)		(MH)		(MI)		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels			(MJ)		(MK)	*2724590*	(ML)	*2724590*	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		(MM)		(MN)	*577276*	(MO)	*577276*	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		(MP)	*119977*	(MQ)	*287175*	(MR)	*287175*	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		(MS)		(MT)	*230558*	(MU)	*230558*	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*		(MV)		(MW)		(MX)		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		(MZ)		(NA)		(NB)		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		(NF)		
CORPORELLES		TOTAL III		NG	*119977*	NH	*3819600*	(NI)	*3819600*	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			0U		0V		0W		
FINANCIERES	Autres participations			0X		0Y	*169600*	0Z	*169600*	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			2B		2C	*96940*	2D	*96940*	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			2E	*40800*	2F	*163794*	2G	*163794*	
FINANCIERES		TOTAL IV		NJ	*40800*	NK	*430334*	2H	*430334*	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0K	*160777*	0L	*4293535*	0M	*4293535*	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30 -3188

(6)

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 (1994) (4)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA ABADIE

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice 1		Augmentations : dotations de l'exercice 2		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises 3		Montant des amortissements à la fin de l'exercice 4	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1295	PF	19797	PG		PH	21093
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales,agencts et aménagts des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2125816	QA	196542	QB		QC	2322358
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales,agencts, aménagements divers	QD	282800	QE	49090	QF		QG	331890
	Matériel de transport	QH	188275	QI	58561	QJ	119977	QK	126859
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	90935	QM	47655	QN		QO	138590
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2687827	QV	351850	QW	119977	QX	2919699
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2689122	ØP	371648	ØQ	119977	ØR	2940793

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires 1		Amortissements dégressifs 2		Amortissements exceptionnels 3		Dotations 4		Reprises 5	
Frais établissement et recherche TOTAL I	QY		2J		2K		2L		2M		
Immob.incorporelles TOTAL II	QZ	4895	2N	14902	2P		2R		2S		
Terrains	RA		RB		RC		2T		2U		
Constructions — Sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W		
Constructions — Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y		
Constructions — Inst.gales, agenc.et am.const.	RJ		RK		RL		2Z		3A		
Inst. techniques mat. et outillage	RM	3448	RN	193093	RO		3B		3C		
Autres immob. corporelles — Ins. gales, agenc. am. divers	RP	43143	RQ	5947	RR		3D		3E		
Autres immob. corporelles — Matériel de transport	RS	55682	RT		RU	2879	3F		3G		
Autres immob. corporelles — Mat. bureau et inform., mobilier	RV	7692	RW	39963	RX		3H		3J		
Autres immob. corporelles — Emballages récup. et divers	RY		RZ		SA		3K		3L		
TOTAL III	SB	109966	SC	239004	SD	2879	SE		SF		
Total général (I + II + III)	SG	114861	SH	253906	SJ	2879	SK		SL		

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice 1	Augmentations 2	Dotations de l'exercice aux amortissements 3		Montant net à la fin de l'exercice 4	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	96711		SM	34987	SN	61723
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30-3189 (7)

Formulaire obligatoire (article 63 A du Code général des impôts).

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2056 (1994) 4

Désignation de l'entreprise : *SA ABADIE*

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice * 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (1)	3U		TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (2)	3V		TG	TH	TI
	Provisions pour fluctuation des cours	3W		TJ	TK	TL
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA		IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE		IF	IG	IH
	Autres provisions réglementées (3)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	421	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (3)	5B	69837	5C 45990	5D 69837	5E 45990
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H	5J	5K
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M	5N	5P
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (3)	5V	49426	5W	5X	5Y 49426
	TOTAL II	5Z	119685	TV 45990	TW 70258	TX 95417
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B	6C	6D
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F	6G	6H
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	02		03	04	05
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières	06		07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	228519	6U	6V 1114	6W 227404
	Autres provisions pour dépréciation (3)	6X		6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	228519	TY	TZ 1114	UA 227404
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	348204	UB 45990	UC 71373	UD 322821
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE 45990	UF 70951	
	Dont dotations et reprises - financières			UG	UH 421	
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986)

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision.

(3) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30-3190 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2057 (1994)

4

(ne pas reporter le montant des centimes *) Désignation de l'entreprise : SA ABADIE

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	15456	UR	5700	US	9756
	Autres immobilisations financières	UT	148337	UV		UW	148337
DE L'ACTIF-CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	244460		244460		
	Autres créances clients	UX	2214708		2214708		
	Créance représentative de titres prêtés* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ)	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY	7000		7000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					-
	Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7744		7744		-
	Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	86246		86246		
	Etat et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	312		312		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	199918		199918		
	Charges constatées d'avance	VS	73132		73132		
	TOTAUX	VT	2997317	VU	2839222	VV	158094
RENVOIS (1) Montant des : - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					-
(1) Montant des : - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	40800				-
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				-
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 2 ans maximum à l'origine	VG				
	à plus de 2 ans à l'origine	VH	256870	109388	147482	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	875350	875350		
Personnel et comptes rattachés		8C	100886	100886		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	266422	266422		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	74132	74132		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	84161	84161		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	394801	394801		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				-
Groupe et associés (2)		VI	1428	1428		-
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés*		SZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2054051	VZ 1906569	147482	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	160000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	80129			
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30 -3215 (9)
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

D.G.I. N° 2058-A (1994) 4

Désignation de l'entreprise : SA ABADIE

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Exercice N, clos le : 31 12 93

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	1493424
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (1) { de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu	WB	
	{ de son conjoint ____ moins part déductible * ____ à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *	WF	
	Taxes sur les voitures particulières des sociétés (2)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	68213
	Amendes et pénalités (nature :)	WJ	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (2)	WK	210933
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme	WN	101126
	{ - Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Prélèvements opérés sur la réserve spéciale des profits de construction (art. 209 quater A du C.G.I.)	WP	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (2)	XR	
	Réintégrations diverses (3)* (dont : Intérêts excédentaires art. 39-1-3e et 212 du C.G.I. SU ____ Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW ____)	WQ	87977
	TOTAL I	WR	1961675

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	88011
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 18 (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*	WV	-
	{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	-
	{ - imputées sur les déficits antérieurs WX ____ - imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY ____	XB	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : ____ Quote-part des frais à déduire : ____	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer.	ZY	405172
	Majoration d'amortissement *	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (dont : entreprises nouvelles * SX ____ dont : Zones d'entreprises (activité exonérée)* SY ____ dont : entreprises en difficulté (art.44 septies du CGI)* XC ____)	XF	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (2)	XS	
	Déductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)* (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit *(2) ZI ____)	XG	
	TOTAL II	XH	493183

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : { bénéfice (I moins II)	XI	1468491	
{ déficit (II moins I)			XJ -
Déficit de l'exercice reporté en arrière (2)	ZL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S) *	XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (2) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)			XL 263933
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)			XM 307009
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	897547	XO

(1) ne concerne que les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu
(2) ne concerne que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(3) à détailler sur feuillet séparé

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ABADIE S.A.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1993

DEDUCTION FISCALE POUR INVESTISSEMENT

LOGICIEL				
SAARI Point de vente 10/08/93 MICRO TRAITEMENT				12.500,00
MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL				174.916,00
Rampe articulée 30/07/93 SICFOMA			14.916,00	
Chariot élévateur 29/09/93 SOCARA			160.000,00	
AGENCEMENTS AMENAGEMENTS RIVIERE ROCHE				64.252,19
Eléments étagères	09/07/93	PAPRODIS	8.104,00	
Rayonnages	24/08/93	SIMA	49.198,19	
Système de recherche haut parleur	16/9/93	CITE	6.950,00	
MATERIEL DE TRANSPORT				141.505,00
Fourgon Mercèdes 01/07/93		SOVIM	141.505,00	
MATERIEL DE BUREAU				4.700,00
Télécopieur 15/09/93		CITE	4.700,00	
MATERIEL INFORMATIQUE				7.299,20
CARTSAGE 1800 TPE	16/12/93	DATACOM	7.299,20	
				405.172,39

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30 -3191 (10)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

D.G.I. N° 2058-B (1994) 4

(Ne pas reporter le montant des centimes) * Désignation de l'entreprise : SA ABADIE

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices (1)		Déficits imputables (2)		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1))* (3)		Déficits reportables col.2 - col. 3 (4)	
N-5		(XT)		XU				
N-4		(XV)		XW		XX		
N-3		(XY)		XZ		YA		
N-2		(YB)		YC		YD		
N-1	31 12 92	(YE)	263933	YF	263933	YG		
	TOTAL	(YH)	263933	YI	263933			

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) YJ

TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ) YK

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés * 8N

Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs			YL 307009
Imputations opérées à la clôture de l'exercice	sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A, ligne WY)	8P	
	sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XM)	8R 307009	
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligneXK)*			8S
Amortissements réputés différés restant à reporter*		YM	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

	Dotations de l'exercice	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1e bis Al. 1er du CGI	ZT 103987	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPôT

(à détailler, en tant que de besoin, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1° bis Al. 2 du CGI).	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Provision plus value a court terme 86-87	8X	45990	8Y	69837
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Organic	9K	13854	9L	10451
Effort à la construction	9M	8369	9N	7723
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX à reporter au tableau 2058-A:	YN	68213	YO	88011
	↓ Ligne WI (YN = Total des lignes ZV à 9S)		↓ Ligne WU (YO = Total des lignes ZW à 9T)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30-3192 (11)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.G.I. N° 2058-C (1994) 4

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SA ABADIE

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	944640
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		0D	(212640)
Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		0E	
TOTAL I		0F	731999

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserve légale		(ZB)	
- Réserve spéciale des plus-values à long terme		ZC	-
- Autres réserves		(ZD)	-
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		(ZF)	
Report à nouveau		ZG	731999
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	(ZH)	731999

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS (A)	- Engagements de crédit-bail mobilier	YQ		-
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		-
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES (B) AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	15825	14206
	- Locations, charges locatives et de copropriété	XQ	1230325	1216561
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	94576	108293
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes	ST	731668	742275
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	2072394	2081337
(C) IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle	YW	194286	152415
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	59214	54655
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	253500	207070
T.V.A. (D)	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	1035277	738773
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	659796	503836
DIVERS (E)	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus*	ZA		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, DADS 1 simplifiée ou modèle 2460 de 1993). Voir notice.	0B	1859786	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	0S		

REGIME DE GROUPE (F)

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		plus-values à 18 %	JB		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		plus-values à 18 %	JE		Imputations	JF	
Si la société est placée sous le régime du bénéfice consolidé, intégré ou de groupe, indiquer 1, 2 ou 3 selon le cas.	JG		indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ	

numéro de centre de gestion agréé XP

Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : handicapés :)	YP	17	16
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*	ZK	%	%
Filiales et participations — La liste prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I. est-elle jointe à la présente déclaration ? Si non, coder O Si oui, coder 1	ZR	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément D.G.I. n° 69994 1003

cerfa N°30 -3216

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(12)

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES RELEVANT DES TAUX DE 16(2), 18(1) %

D.G.I. N° 2059-A (1994) 4

Désignation de l'entreprise : *SA ABADIE*

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

I - Immobilisations * relevant du taux de 16% ou 18%

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt * (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - DETERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES REALISEES

I - Immobilisations * relevant du taux de 16% ou 18%

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (report de la colonne (1)) (7)	Valeur résiduelle (report de la colonne (6)) (8)	Prix de vente * (9)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * COURT TERME (11)	LONG TERME (12)
1						-
2						-
3						
4						
5						-
6						-
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
17	Produits de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans		+ -
18	Provisions pour dépréciation du portefeuille devenues sans objet au cours de l'exercice		+ -
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation du portefeuille		-
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *	+	+
	Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (11))		
	Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (12))	A	B

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30 -3217

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

D.G.I. N°2059-B 4 (1994)

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : *SA ABADIE*

A Eléments assujettis au régime fiscal des plus-values à court terme

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées * ①	Montant antérieurement réintégré ②	Montant compris dans le résultat de l'exercice ③	Montant restant à réintégrer ④
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (1)				
	sur 10 ans				
	TOTAL 1				

Origine		Montant net des plus-values réalisées (2)	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de : 1992				
	1991				
	sur 10 ans au titre de : 1992				
	1991				
	1990				
	1989				
	1988				
	1987	*19060*		*4765*	*14295*
	1986	*289043*		*96361*	*192681*
	1985				-
	1984				-
	TOTAL 2	*308104*		*101126*	*206977*

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (3)

☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).

☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées (2) ①	Montant antérieurement réintégré ②	Montant rapporté au résultat de l'exercice ③	Montant restant à réintégrer ④
TOTAL				

(1) Ces dispositions ne sont pas applicables aux plus-values nettes à court terme réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés au cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 1987.

(2) Il s'agit du montant total de la plus-value réalisée à l'origine et non du solde restant à réintégrer à la clôture de l'exercice précédent.

(3) Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30 -3252 (14)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

D.G.I. N°2059-C 4 (1994)

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Désignation de l'entreprise : *SA ABADIE*

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 18%(1) ou 16%(2)

SUIVI DES MOINS-VALUES CONCERNEES PAR LE TAUX DE 25% (1) ou 16% et 26% (2)

Origine ①		Moins-values concernées par le taux de 25% (1) ou 16% et 26% (2) ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * — Imposables au taux de 18% (1) ou de 16% (2) ③	Solde des moins-values concernées par le taux de 25% (1) ou 16% et 26% (2) ④
Moins-values nettes	1993			
	1992			
	1991			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1990			
	1989			
	1988			
	1987			
	1986			
	1985			
	1984			
	1983			

SUIVI DES MOINS-VALUES CONCERNEES PAR LE TAUX DE 19% (1) ou 18% (1)

Origine ①		Moins-values concernées par le taux de 19% ou 18% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * — Imposables au taux de 18% ③	Imputation sur le résultat pour une fraction de ce montant (3) ④	Solde des moins-values concernées par le taux de 19% ou 18% ⑤
Moins-values nettes restant à reporter	1993				
	1992				
	1991				
	1990				
	1989				

SUIVI DES MOINS-VALUES CONCERNEES PAR LE TAUX DE 15% (1)

Origine ①		Moins-values concernées par le taux de 15% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * — Imposables au taux de 18% ③	Imputation sur le résultat pour une fraction de ce montant (3)(4) ④	Solde des moins-values concernées par le taux de 15% ⑤
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1990				
	1989				
	1988				
	1987				
	1986				
	1985				
	1984				
	1983				

(3) Les moins-values antérieures peuvent s'imputer sur le résultat positif pour 18/33,1/3 dans certaines limites.
(4) A l'exclusion des moins-values à long terme afférentes à la propriété industrielle.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément D.G.I. n° 69994.1003

cerfa N°30 -3253 (15)

D.G.I. N°2059-D (1994) 4

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : *SA ABADIE*

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Détermination de la réserve spéciale des plus-values à long terme (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

I DETERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RESERVE SPECIALE AU COURS DE L'EXERCICE N +1 AU TITRE DES PLUS-VALUES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE N

	Lignes	Plus-values à long terme taxables au taux de 18 % ①
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement - déficit de l'exercice	2	
A imputer éventuellement - moins-values à long terme	3	
A imputer éventuellement - divers	4	
TOTAL des lignes 2 à 4	5	
Reste (ligne 1 - 5)	6	
[illegible]t correspondant	7	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N +1 (ligne 6 - ligne 7)	8	

II SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

	Lignes	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 % ②	taxées à 15 % ③	taxées à 18 % ④	taxées à 19 % ⑤	taxées à 25 % ⑥
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	9		*1479376*			
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Plus-values figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12		*1479376*			
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16		*1479376*			

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RESERVE SPECIALE (EXERCICE N)

		Lignes	taxées à 15 % ⑦	taxées à 18 % ⑧	taxées à 19 % ⑨	taxées à 25 % ⑩
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8 du tableau n°2059-D correspondant)	N-1	17				
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices (cadre B et I des tableaux 2059-D correspondants)	N-2	18				
	N-3	19				
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)		20				
Sommes non affectées à imposer (voir notice) ligne 19 - ligne 20		21				
Montant restant à affecter (ligne 17 + ligne 18 + ligne 19) - (ligne 20 + ligne 21)		22				

* Des explications concernent cette rubrique sont données dans la notice n° 2032